



BASSINS



Le Grand Chaney au bout du processus

Le Conseil communal acceptait en mars 2016, de céder plus de 10 000 m² de terrain aux communes de Chésereux et Arzier - Le Muids. Cette parcelle du Grand Chaney, actuellement en zone villas, passe ainsi en zone agricole ou verte. Mais la procédure officielle nécessite que cette décision soit soumise aux droits légaux, à savoir le droit de référendum, la mise à l'enquête publique de la nouvelle affectation et la levée des oppositions éventuelles suite à la mise à l'enquête. Au terme des délais référendaires, la Municipalité n'a enregistré aucune demande de référendum. La mise à l'enquête a été déposée en juin sans qu'aucune opposition ne soit déposée. En le soumettant au vote de son organe délibérant, jeudi 15 décembre, la Municipalité est arrivée au terme des démarches nécessaires pour que le canton valide cette décision. DS